Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N14-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N14	**Nomenclature** 8.2	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Territoriale	**Enjeu : Écrire ensemble notre territoire**		**Action : Déployer le numérique**

Objet : Géoréférencement des unités urbaines

Jacques EDERN, Président, informe que les arrêtés du 15 février 2012 et 26 octobre 2018 imposaient aux unités urbaines de localiser géographiquement, en classe A (précision ≤ 40 cm), les réseaux dans le cadre des DT/DICT avant le 1er janvier 2026 ; or, aucune collectivité concernée (Saint-Pol de Léon, Roscoff, Santec, Cléder et Plouescat) n'a respecté cette échéance.
Par ailleurs, il est nécessaire de finaliser le Système Informatisé Géographique des réseaux Eau et Assainissement de l'Ile de Batz.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires afin de confier aux délégataires des DSP concernées :

- La réalisation du géoréférencement des réseaux « Eau » et « Assainissement » des communes de Saint-Pol de Léon, Roscoff, Santec, Cléder et Plouescat ;
- La finalisation du SIG de la commune de l'Ile de Batz.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD